



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 FÉVRIER.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS — Séance du 27 février.

DISCUSSION DU BUDGET DE LA GUERRE.

M. Goblet. Messieurs, il est très fréquent de voir accuser de versalité les hommes appelés à la tête des affaires de leur pays, et il n'y aurait pas de reproche plus juste, si les circonstances restaient toujours les mêmes. En vous faisant connaître aujourd'hui ma pensée sur notre situation militaire, je dois m'approprier d'avoir toujours professé à l'égard de l'armée des principes auxquels je suis resté constamment fidèle.

Je sens d'autant plus le besoin de vous prouver que telles ont toujours été mes opinions, qu'en appelant, en décembre dernier, votre attention sur le besoin d'améliorations dans notre armée, je puis avoir excité l'étonnement. Je ne persiste cependant pas moins à reconnaître que ce n'est pas par la guerre que nous devons consolider l'indépendance de notre pays. Mais j'ai toujours cru qu'il était impossible de négocier avec succès, si nous ne nous trouvions pas dans un état respectable et capable d'imposer à nos ennemis. Et en effet, vous vous souviendrez que nous n'avons été écoutés de certaines puissances, que lorsque nous avons déclaré que nous étions décidés à en appeler à la force, si on continuait à se refuser à faire exécuter les traités conclus.

Dans la séance du 23 mars 1832, je vous déclarais que nous ne serions dans un état soutenable et capable d'inspirer quelque confiance aux puissances que lorsque nous nous montrerions capables de résister à la Hollande. Après la convention du 21 mai, je n'ai pas changé d'opinion. Dans la séance du 14 juin, je vous disais qu'il ne fallait pas se désister de l'influence que nous donnait notre armée. Huit jours après, le gouvernement vous déclarait que c'était à tort qu'on croyait inutile de ne pas maintenir l'armée sur le pied actuel, et qu'elle devait rester telle qu'elle était. Seulement, à la suite de la convention, on accorda de nombreux congés, en ayant soin de maintenir les cadres; ce ne fut que de cette manière que le ministère crut devoir concilier les intérêts du trésor avec les besoins de l'armée. Il est évident donc que si le ministère dont je faisais partie avait confiance dans la diplomatie, il reconnaissait aussi que si dans le cours actuel des choses on pouvait se fier à elle, il pouvait arriver des circonstances où elle serait impuissante. On devait toujours craindre que notre ennemi ne profitât de la première occasion favorable pour pénétrer dans le pays, et la position de ses armées prouvait suffisamment ses intentions.

Les déclarations du gouvernement ne doivent pas vous laisser douter que notre position ne soit encore la même que dans les premiers mois de 1833. Seulement notre industrie s'est améliorée, et la Belgique, par sa position commerciale et industrielle, s'est placée en peu de temps à la tête des nations du continent. Mais sont-ce là des motifs pour empêcher notre ennemi d'attaquer notre indépendance? Je crois au contraire que ce sont des raisons puissantes pour l'engager à porter la perturbation au sein d'un pays dont la prospérité excite en lui de vifs regrets. D'ailleurs, d'après la position de ses armées, il est impossible de croire que le gouvernement hollandais ait renoncé à aucune de ses prétentions sur la Belgique.

Dans un tel état de choses, il est nécessaire d'examiner si notre état militaire répond suffisamment aux besoins du pays. Riche et prospère, la Belgique ne se montrerait pas digne d'elle-même, si elle ne faisait des efforts pour soutenir son indépendance. Je ne me permettrais pas de porter mes vœux au-delà de ce que votre section centrale, pourvu que je voie mon pays à l'abri de toute attaque et capable de résister à son ennemi, mes vœux seront satisfaites.

Il est des pays, messieurs, où la discussion à laquelle nous allons nous livrer serait entachée d'indiscretion. Pendant longtemps les nations ont regardé comme étant de la plus simple prudence de ne pas donner connaissance à son ennemi de ses moyens de défense. Il n'en est plus de même; plus de discussion secrète, tout ici est décidé au grand jour. C'est, dit-on, un perfectionnement dans nos institutions. Mais s'il y a de la franchise à faire connaître ainsi son état à l'ennemi, il est nécessaire d'avoir des ressources telles que cette franchise ne tourne pas à notre perte.

Pennemi. Le ministre répondit que la discussion du budget et les crédits alloués par la chambre ne lui permettaient que de tenir 40,000 hommes sous les armes, et il en inféra de là que le gouvernement ne pouvait être accusé de négligence. A cette époque je ne faisais pas partie de cette chambre; mais j'ai relu attentivement la discussion et je me suis convaincu qu'un budget de trente-huit millions ne pouvait suffire à la défense du pays. Et dans ce moment il y eut tellement unanimité sur ce point, que la chambre vota des crédits pour tenir sous les armes une armée de 62 mille hommes et que le budget fut porté à 44,618,000 fr.

Comment se fait-il que cinq mois après on voie un budget de 36 millions? Si on avait pu ne pas se rappeler ce qui s'était passé en 1835, on comprendrait comment il se fit qu'il s'établit en 1836 une discussion qui n'avait aucun rapport avec la bonne organisation de l'armée et qu'on vota un budget de 36,341,000. Il fallait une grande sécurité et rien, ni dans l'attitude de la Hollande, ni dans celle des peuples en général, ne pouvait la justifier. On se plaça donc dans la nécessité de réduire le nombre d'hommes; on comptait avoir encore 42 mille hommes sous les armes; mais il y avait dans ces 42 mille hommes plus de dix mille recrues; ces recrues demandaient des officiers pour les instruire, ce qui fit qu'on dut diminuer les cadres de l'armée. En comptant les troupes employées à la défense des rives de l'Escaut, on peut avancer sans crainte d'être démenti, que nous n'avions que 15 à 16 mille hommes sur la principale ligne d'opération de l'armée ennemie. Tel est l'état où se trouvait notre armée il y a un an, et ceci doit vous prouver que l'économie peut quelquefois avoir les conséquences les plus malheureuses. Aussi, tandis que des considérations administratives absorbaient les idées du ministère, on perdait de vue les institutions de l'armée, et la désorganisation s'établissait dans les cadres.

Si nous considérons notre armée sous le point de vue que fait naître la crainte de nouvelles hostilités, son état fera naître en nous des pensées plus douloureuses encore.

Si je considère les amendemens que vous avez proposés M. le ministre, je doute fort qu'il soit possible d'obtenir le contingent de cent dix mille hommes que vous avez voté dernièrement. Rappelez-vous que le plus grand effectif que nous avons eu, a été de 95 mille hommes. Si nous considérons les cadres établis pour cette année, ils étaient loin d'être trop nombreux; parce qu'au lieu de 745 officiers qui lui étaient nécessaires, elle n'en avait que 499. Si donc même à cette époque, on avait voulu porter l'armée à 110 mille hommes, on ne l'aurait pu par suite de la faiblesse des cadres. Voyons ce qui en est aujourd'hui.

Messieurs, ce ne sont pas les hommes qui manquent à la Belgique, on peut accumuler plus de soldats qu'il ne nous est nécessaire; toute notre attention doit se porter sur les cadres. Nos régimens furent d'abord de 4,200 hommes, mais par suite de recrues nouvelles qu'on y introduisit, ils se trouvèrent portés à 8000 hommes; c'est alors qu'on reconnut la nécessité de former une armée de réserve. Mais cette armée n'avait pas d'officiers et encore une fois il fallut avoir recours à ceux qui étaient compris dans les cadres déjà établis, et ainsi ils se vident. En outre lors du licenciement des gardes civiques, on ne conserva que 57 officiers, quant il y en avait 499; les 444 autres furent renvoyés dans leurs foyers. Enfin les cadres qui en 1834 contenaient 3,065 officiers, n'en comptent plus en 1836 que 2,698. Or, si en 1833, 3,265 officiers suffisaient à peine à 95,000 hommes, comment pourrait-on mettre maintenant en campagne 110 mille hommes?

On ne peut donc trop se hâter de former un grand nombre d'officiers; car on ne doit pas perdre de vue que s'il faut une armée nombreuse, il faut aussi des hommes qui sachent la diriger; et ce n'est que la perfection des cadres qui peut rendre supportable le système de milieu que nous a légué le gouvernement des Pays-Bas. Et pourtant dans son état actuel il se trouve qu'il manque à l'armée 335 officiers d'infanterie, 36 de cavalerie et 42 d'artillerie.

L'attention de l'honorable général qui a été appelé au ministère, a dû naturellement être attirée sur un tel état de choses; il doit avoir reconnu qu'il était urgent de remplir les vides. Alors seulement il y aura possibilité de mettre en mouvement notre armée de réserve; aujourd'hui il faut y renoncer. Mais, dira-t-on, c'est donc des promotions, des avances, des créations d'officiers que vous voulez? Oui, messieurs, quand l'exige le bien du service, quand il s'agit de l'avenir du pays, le gouvernement ne peut épargner des sacrifices, sans lesquels nos soldats nous deviendraient inutiles. Pourquoi aussi donner le commandement d'une brigade, d'une compagnie à des officiers qui n'ont pas les grades suffisants? Dira-t-on que ces officiers ne méritent point encore des grades plus élevés. On objectera peut-être aussi que la plupart des officiers ont reçu beaucoup d'avancement par suite de la révolution; mais ce n'est point une faveur qu'on leur accordera, on ne fit qu'obéir à la nécessité, et c'est à ce titre que je réclame aujourd'hui de nouveaux avancements.

Si on porte son attention sur les cadres des sous-officiers, on trouvera qu'à la vérité le nombre en est suffisant dans l'armée active, mais que dans la réserve il est restreint à 4,204 au lieu de 2,447 qu'il en faudrait. Cependant on ne doit pas perdre de vue que les cadres des sous-officiers ont une influence qui ne cède en rien à celles des officiers. L'avancement pour le soldat est d'ailleurs un encouragement d'autant plus nécessaire, que la situation industrielle du pays vient fournir maintenant des positions lucratives à un grand nombre de citoyens, et qu'il est impossible de retenir des sous-officiers sans leur faire entrevoir quelque espoir d'avancement.

J'ai vu avec satisfaction que M. le ministre en vous proposant ses amendemens, n'avait pas négligé de vous demander une somme pour commencer à élever sur nos frontières du Nord un système permanent de défense. Si, depuis deux ans, on avait augmenté le budget de la guerre d'un vingtième, nous aurions maintenant un bon système de fortifications; au lieu de cela, on a adjugé des routes qui affaiblissent encore notre position. Il faut donc suppléer à l'absence de fortifications par une bonne organisation, et il ne m'est pas jusqu'à présent démontré que le budget qui vous est présenté puisse satisfaire à ce but.

Ce que je viens de vous dire m'a été dicté par mes devoirs, comme député et comme membre de l'armée; comme député, je dois veiller à ce que la dépense ne devienne pas inutile; comme membre de l'armée, je ne puis m'empêcher de m'exprimer avec franchise sur les besoins de notre état militaire, et j'ai dû appeler votre attention sur des objets qu'on ne peut tarder plus longtemps de prendre en considération.

M. Doignon lit un discours écrit dans lequel il s'étève particulièrement contre l'état de démolition de l'armée; il rappelle que la section centrale, l'année dernière a reproché au gouvernement l'insouciance qui ne permettait pas aux soldats de remplir leurs devoirs religieux. M. Doignon voudrait que les dépenses de l'armée fussent comme toutes les autres soumises au visa de la cour des comptes, au moins pour les traitemens mensuels. Il exprime, enfin, l'opinion qu'en faisant disparaître les prodigalités du budget de la guerre, le gouvernement pourrait avec la somme qui est allouée

entretenir une armée suffisante à tous les besoins de défense de la Belgique.

M. de Puydt. Membre de la section centrale, j'ai été opposé dans cette section au plus grand nombre de réductions qui ont été proposées. Je dois à la chambre de lui faire connaître les motifs de mon opposition. J'y joindrai quelques considérations générales, d'où je ferai ressortir pour la Belgique l'impérieuse nécessité d'avoir un état militaire formidable.

Le premier rapport de la section centrale se termine par ces mots: « Nous avons accordé au ministre un budget pour un nombre moyen de 46,000 hommes à tenir sous les armes pendant l'année civile, c'est-à-dire, 2,836 officiers et 43,164 sous-officiers et soldats. »

Tel est en effet le nombre d'hommes porté au budget, le chiffre accordé s'y rapporte très exactement, c'est le même chiffre à peu près qui a été voté l'année dernière, et nul doute que tous les membres qui, l'année dernière, ont voté le budget de la guerre, ne se soient réunis avec la pensée d'avoir assuré la défense du pays. Et cependant le budget de la guerre contient non seulement ce qui touche à la solde, à l'habillement, à l'entretien, à la nourriture des troupes, mais encore tout ce qui se rattache à l'armée et seulement à l'armée sur le pied de paix; et si on isole du budget général ce qui regarde rigoureusement le nombre de hommes sous les armes, on arrivera à reconnaître qu'on n'obtiendra pas la moitié du nombre indiqué.

Encore faut-il dire que cette armée, telle que vous la constituez par votre budget, est condamnée à la plus parfaite immobilité. Vous ne prévoyez pas le moindre mouvement de concentration, qu'une agression légère peut rendre nécessaire; car vous n'allouez rien pour les vivres de campagne, pour les transports de munitions, pour les ambulances.

Voilà pour le budget primitif. Mais le ministre reconnut la nécessité de vous soumettre un budget annexe et la section centrale ayant à émettre un avis sur ce budget annexe, calcula d'après le budget primitif ou avec le budget primitif. Il était, dans son opinion, possible de maintenir sous les armes 43,000 hommes à l'aide du budget annexe. Le nombre possible peut être évalué, sans se tromper, à 44 ou 53,000 hommes. Si moi, au contraire, j'applique le principe que j'ai posé plus haut, j'arrive à trouver que l'armée active ne sera pas de 31,000 hommes. Pour moi donc, messieurs, la demande de 3,000,000 faite en dernier lieu est insuffisante.

Si je n'avais la certitude que la Hollande connaît aussi bien, peut-être même mieux que nous, la situation de nos forces militaires, je m'abstenrais d'en parler, mais outre que l'état militaire d'un pays ne peut rester un secret pour un état voisin, intéressé à le connaître, je crois qu'il convient de ne pas inspirer au pays une fausse sécurité sur laquelle compte peut-être notre ennemi; c'est donc tromper une de leurs espérances que de désigner cette fausse sécurité.

Je vais essayer de rendre la question plus sensible. L'attitude de la Belgique doit elle être la même aujourd'hui que dans une situation vers laquelle nous tendons, et qui n'exigera plus que des sacrifices ordinaires? Sommes-nous donc dans une situation telle que nous puissions ne conserver aucune appréhension, notre attitude militaire doit-elle être aujourd'hui ce qu'elle devra être, lorsque notre gouvernement sera reconnu par toutes les puissances, lorsque notre indépendance sera définitivement consolidée?

Voilà la question sous toutes ses faces. Vous conviendrez avec moi, M. le ministre, que nous avons devancé le temps. De deux choses l'une, si vous croyez notre indépendance à l'abri de toute agression, notre armée est trop forte; si vous croyez le contraire, et c'est mon avis, elle est trop faible.

Lorsqu'en 1830, nous avons conduit les Hollandais jusque derrière leurs frontières, nous ne les avons pas vaincus; puisque nous ne les avons pas forcés à reconnaître notre indépendance. L'armée hollandaise s'est concentrée dans le Brabant septentrional, et là elle attend une occasion d'agir. L'histoire nous apprend que la Hollande sait attendre trois quarts de siècle, le moment de faire prévaloir un principe qu'elle a su conserver intact. Or, c'est ce qu'a fait la Hollande. Rejetée par nous hors de nos frontières, elle a reculé; mais sans rien concéder et le principe qu'elle maintient intact, c'est celui de notre dépendance.

Six ans se sont écoulés, et ces six années n'ont pas apporté le plus léger changement à son attitude militaire. Vainement la Hollande voudrait faire croire que son attitude est purement défensive, ce serait un piège, tout au contraire, qui dénote des projets offensifs. La Hollande a une double ceinture de défense: elle a ses forteresses, ses fleuves, ses inondables; dans un système purement défensif, elle se serait retranchée derrière ses lignes de fortifications. Une armée, placée comme la sienne, en avant d'une telle ligne, est une armée offensive. La Hollande n'a pas besoin de manifester la position de son armée parle assez haut. La Hollande ne regarde pas la révolution de la Belgique comme terminée; elle attend. La révolution seule, messieurs, nous a fait ce que nous sommes. Nous ne nous maintiendrons qu'avec des forces formidables; les moyens diplomatiques ne sont que secondaires.

En 1832, l'armée n'avait pas son complet de guerre. En 1833, son effectif fut réduit; on supprima en partie les vivres de campagne, on donna de nombreux congés. En 1834, toujours progression décroissante, jusqu'aux événemens du Luxembourg. En 1835, nouvelle sécurité, nouvelle réduction. Enfin aujourd'hui, l'armée est disloquée; elle est arrivée en quatre ans à un état tel, qu'il n'est peut-être pas un de nos généraux qui répondrait de tenir la campagne contre les Hollandais.

Notre état militaire, il faut savoir le dire tout haut, n'est plus en rapport avec notre situation. Ne devons-nous donc avoir confiance qu'en des secours étrangers? Mais, messieurs, je vous le demande, quel changement l'intervention a-t-elle apporté dans notre situation politique? Nous avons reçu des secours accidentels; mais ces secours peuvent nous manquer dans le moment du besoin. Il est même raisonnable de croire que le moment viendra où ces secours devraient nous être refusés.

Nous avons eu foi aux traités, aux témoignages d'affection. C'est cette imprévoyance qui nous a perdu. Les traités sont vrais le jour où on les signe. La forme des traités est parfaitement insignifiante. Qu'il soit traité ou convention, il n'aura de durée que celui qui lui assignera l'avantage des parties contractantes. Ce que je dis là n'est pas assigner la victoire des parties contractantes. Ce que je dis là n'est pas assigner la victoire de l'expérience de tous les temps, une vraie théorie, c'est le résultat de l'expérience de tous les temps. Y a-t-il un traité qui n'ait été violé, et dont les violations n'aient été justifiées par de plausibles raisons. Pour nous, ayons des traités, ayons des conventions tant qu'on voudra, nous n'aurons jamais la paix, notre situation ne sera jamais qu'une trêve. Rendons-la donc la plus longue possible.

Le projet de traité du 15 novembre avait été fait sans nous et cependant nous l'avions accepté. Heureusement les puissances qui y étaient intervenues n'ont pas toutes voulu le ratifier; heureusement la Hollande a refusé d'y adhérer. Il est cependant un article de ce traité non ratifié qui n'a pas laissé d'exercer une certaine influence sur les

destinées de la Belgique; nous avons été constitués puissance neutre. Messieurs, la neutralité en politique est un véritable non sens, une de ces choses que personne ne peut bien comprendre et dont on sera dupe jusqu'à la fin des siècles.

La neutralité d'un pays emporte avec elle des conditions essentielles. La première de ne pouvoir attaquer un état voisin, la deuxième de ne pouvoir être attaqué par cet état, ni trompé par lui. La première condition ne peut jamais exister, parce que la guerre annule tous les traités en faisant prédominer des intérêts nouveaux. La seconde n'existe pas davantage par la même raison, c'est à dire que l'état de guerre crée pour tous les pays des nécessités devant lesquelles le principe de neutralité disparaît. La neutralité ne défend pas un pays qui n'est pas assez fort pour défendre sa neutralité. La neutralité est parfaitement inutile pendant la paix. Pendant la guerre, un état qui a besoin de traverser un pays neutre pour assurer les manœuvres de ses armées trouve toujours d'excellentes raisons pour le faire.

Voulez-vous savoir comment la sainte alliance entend le principe de neutralité? Lisez la déclaration publiée, lorsqu'en 1814 les armées coalisées voulurent traverser la Suisse. On déclara que la neutralité sans indépendance était un glaive à deux tranchants. La sainte alliance s'empara du glaive à deux tranchants, comme fera toute puissance qui voudra violer une neutralité; il lui suffira de déclarer que le pays neutre n'est pas indépendant. Si quelques-uns d'entre vous ont pu compter sur la neutralité, assurée à la Belgique par des puissances dont je respecte les intentions, il faut qu'ils reviennent de cette erreur, il faut compter sur nous avant tout.

Lorsqu'il fut question de la convention du 21 mai, lorsqu'on crut pouvoir nous annoncer une espèce de désarmement, un honorable membre très partisan des réductions, se fit une arme de cette déclaration. Le roi de Hollande, dit-il, est laissé seul contre tous; s'il ne veut pas désarmer, il suscitera en Hollande une crise financière dont la Belgique profitera. C'était là une idée séduisante comme une idée d'économie, elle fut des partisans. Mais, messieurs, Guillaume avait été aussi laissé seul contre tous lorsqu'il rompit la trêve en 1831; cet homme tient son armée à quatre jours de marche de Bruxelles; qu'il lui plaise de faire aujourd'hui ce qu'il a fait en 1831; quand il sera aux portes de Bruxelles, attendrons nous que la France vienne encore une fois à notre secours? le veut-elle, le pourrait-elle? Ne sera-t-elle pas alors livrée à des divisions intérieures qui l'obligeront à garder toutes ses formes? n'a-t-il pas été hautement proclamé que le sang français ne doit plus couler que pour la France? la France ne sera-t-elle pas forcément amenée dans ce moment la même, à s'occuper d'une autre combinaison dans le système d'équilibre européen? Ne faut-il pas, messieurs, que toutes ces possibilités soient dans la pensée de Guillaume pour qu'il tienne ainsi son armée à quatre jours de marche de Bruxelles?

Loin de moi la pensée de suspecter les intentions des puissances qui sont intervenues dans nos affaires; mais telle est la mobilité de la politique des cabinets, chez les gouvernements surtout fondés sur les majorités, qu'il faut regarder les meilleures intentions comme soumises aux événements. Voyez ce qui s'est passé en France à l'égard de l'Espagne.

Dans la convention du 21 mai, les puissances ont reconnu qu'en écrivant le traité du 15 novembre, elles s'étaient trompées; n'attendant pas qu'elles se soient trompées aussi, en sanctionnant la convention du 21 mai.

Je ne résume en peu de mots: notre état n'est pas l'état de paix, mais un état de trêve pouvant être rompu d'un moment à l'autre; dès lors nous ne pouvons réduire notre armée.

La révolution de Belgique n'est pas considérée par la Hollande comme terminée; j'ai cité, à l'appui de cette allégation, un fait matériel, la position prise par l'armée hollandaise.

La Belgique plus qu'aucune autre puissance a besoin de se préserver d'une invasion; toutes les puissances peuvent être envahies; la Hollande pourrait être envahie par la Belgique; les puissances, la Hollande, dans ce cas, en seraient quittes pour un traité bon ou mauvais. La Belgique envahie ne se sauve que par un traité, elle disparaît du nombre des nations.

La Belgique existe aujourd'hui, elle a pour elle la force; il lui manque le droit, que le temps donne, qu'une force militaire imposante consolide!

Avec une armée bien constituée, messieurs, nous combattrons si on nous attaque. Nous traiterons aussi, mais les armes à la main, et après en avoir essayé la trempe sur ceux qui nous disputent encore notre nationalité.

Il ne faut pas compter sur la France; après six ans, il est juste que la Belgique puisse se suffire à elle-même. Nous sommes sensés avoir une armée égale à celle de nos ennemis. N'y a-t-il pas honte pour une population de 4,000,000 d'habitants, à n'avoir qu'une armée inférieure à celle de la nation sa rivale, dont la population est à peine de moitié. Il faut savoir aussi, messieurs, ce qu'il en coûte à l'amour propre militaire, de se voir condamné à l'inaction en présence d'une intervention étrangère, il faut savoir quelle a été l'humiliation de l'armée belge au siège d'Anvers; cette humiliation je l'ai partagée et je ne la souffrirai plus.

M. le comte F. de Mérode. Messieurs, depuis plusieurs années nous dépensons des sommes considérables pour l'entretien de nos forces militaires. C'est une chose fâcheuse, sans doute, pour la Hollande et pour nous que l'étendue de ces frais dans lesquels le roi Guillaume entraîne les deux fractions de l'ancien royaume des Pays Bas à leur commun détriment. Cependant, le peuple hollandais consent toujours à subir les charges qui donnent à son gouvernement des moyens d'agression prompts et faciles contre la Belgique, nous ne pouvons, messieurs, prendre trop de précautions défensives, et la vigilance, à cet égard, serait tôt ou tard fatale à notre indépendance comme au bien être dont nous jouissons. Jusqu'ici l'on s'est beaucoup occupé de maintenir une organisation militaire qui rendrait l'armée belge très-nombreuse en cas de guerre, déclarée dans les formes et avec les délais nécessaires aux grandes nations, lorsqu'elles s'ébranlent les unes contre les autres, mais beaucoup moins de moyens de résister à une attaque brusque et imprévue suscitée par des événements dont la prudence et l'expérience même ne nous permettent point de négliger la prévision.

Que des innocents comme ceux de Strasbourg parviennent à exciter en France la guerre civile, et à doter inopinément leur patrie du bonheur que les factions procurent à l'Espagne; que d'autres chances malheureuses atteignent l'état puissant qui a été le plus ferme appui de notre nationalité naissante, certes, messieurs, il faudrait aussitôt pouvoir exclusivement compter sur nous-mêmes et résister seuls aux tentatives hostiles dont nous serions menacés. Il convient donc de tenir nos forces militaires en position de garder sagement le pays, et ne point l'exposer aux vicissitudes que d'étroites économies laisseraient toujours planer sur notre avenir.

Nulle part une concentration permanente et bien entendue d'un corps d'armée suffisant pour tenir tête à une attaque soudaine, n'est plus facile qu'au centre de la Belgique. Bruxelles est entourée de plusieurs villes de second ordre très rapprochées les unes des autres. Les cantonnements, charge si fâcheuse dans les campagnes, ne sont point ici nécessaires à l'agglomération des troupes. Les casernes seules manquent dans ce rayon comme dans la capitale. Malheureusement un fâcheux système laisse les édifices aux villes, au lieu d'en faire la propriété du gouvernement; celui-ci du moins devrait être autorisé à en construire là où ils manquent, aux besoins de l'armée placée comme elle devrait l'être, et j'insisterai particulièrement sur cet objet. Quelques points convenablement fortifiés sur la ligne du Demer, complèteraient les mesures de précautions que réclame la sûreté du pays.

Mais il ne suffit point, messieurs, de réaliser des combinaisons purement matérielles; il faut qu'une nation s'attache aussi particulièrement à relever le moral de son armée; car l'armée, comme le disait un ministre à la tribune de France, l'armée c'est le patriotisme organisé; la bonne tenue du soldat, la certitude des soins qui lui sont assurés dans les ambulances et les hôpitaux; les places à la nomination du gouvernement réservées autant que possible aux hommes de bonne conduite qui ont servi comme sous-officiers pendant plusieurs années, conformément à l'usage admis par le gouvernement prussien; l'avenir embelli par une certaine aisance offerte en perspective prussien; l'avenir embelli par une campagne d'années passées sous les drapeaux, parviennent aux grades supérieurs: tels sont, messieurs, les encouragements que je voudrais voir

constamment présentés aux citoyens qui se dévouent à la profession des armes. Chez nous, au contraire, rien de plus médiocre, par exemple, que la position d'un général dont la fortune personnelle ne supplée pas à la modicité de ses appointements.

Le chef dont l'intelligence et le courage doivent utiliser la valeur de plusieurs milliers d'hommes qui coûtent à l'état deux millions par année, le commandant d'une brigade belge ne reçoit que 11,600 fr., sur lesquels il est obligé de prélever le loyer d'une habitation pour lui et ses aides de camp, conforme à son grade, avec écurie pour cinq ou six chevaux, les frais de leur équipement et de ses uniformes de l'intempérie du ciel souille quelquefois dans une revue, l'acquisition de chevaux de selle du prix de 1,500, 1,800, 2,000 francs qu'il doit renouveler, s'ils éprouvent des accidents (je connais un officier supérieur qui a perdu en peu de temps pour une somme de 13,000 fr.); puis l'espèce de décorum toujours si cher entourant l'homme qui porte le titre de général et qu'on lui fait payer partout, quand il voyage et qu'il réunit quelques officiers à sa table.

J'entends dire quelquefois que la plupart de nos généraux ont obtenu un avancement rapide, et qu'ils doivent s'estimer heureux; mais aussi que d'années écoulées sous le régime précédent, lorsqu'ils étaient toujours primés par les Hollandais. D'ailleurs est-ce parce qu'un général belge a obtenu justice ou même faveur par suite de notre affranchissement, qu'il doit être indéfiniment dans la gêne et plus mécontent qu'un général français ou prussien? Le maréchal de camp français, commandant un département, et affranchi de bien des charges qui pèsent sur nos généraux de brigade dans notre état mixte entre la paix et la guerre, reçoit par an près de 3,000 francs de plus que ceux-ci, et cependant la vie est ordinairement moins chère, le luxe moins grand dans ces chefs lieux des départements français que dans nos riches capitales de province, telles qu'Anvers, Liège, Gand, et je dirai même qu'à Mons, Bruges et Namur. On me dira peut-être que le traitement de nos ministres est aussi bien faible, comparé au traitement des ministres français; que tout est à l'avant en Belgique, qu'on y veut le gouvernement à bon marché. Je ne suis pas chargé de faire l'apologie du traitement des ministres belges, mais après tout, les uns dirigent les affaires de 21 millions d'hommes, les autres de 4 millions seulement, et je demande quels différences il y a entre une brigade belge et une brigade française, si ce n'est que les soldats reçoivent un franc de poche tous les cinq jours en deux et cinq sols au delà de Quivrain.

Je n'ai point parlé de la nourriture des chevaux compensés tant bien que mal par le fourrage. Mais en résumé, lorsqu'un général a payé un loyer de 3 à 4 mille francs pour lui, ses aides de camp et son écurie, quand il a fait les avances d'acquisition et d'entretien de chevaux, de leur ferrage et équipement, de ses uniformes, de ses tournures obligatoires, car un général ne peut demeurer dans un fauteuil, que lui reste-t-il à l'âge où père de famille, il a presque toujours plusieurs enfants à élever? Le plus strict nécessaire dans le rang social qu'il occupe; non, je dis moins que le nécessaire, et nos généraux de brigade en activité, belges ou français de naissance, sauf rare exception peut-être pour les célibataires, ne suffisent point avec leur traitement aux exigences de la position qu'ils occupent, position qui n'a rien de commun avec celle des employés de l'ordre civil, parce que les dépenses y sont facultatives, et que dans l'état militaire, surtout dans la hiérarchie supérieure, elles sont forcées, très considérables et souvent imprévues.

Messieurs, n'oubliez jamais que la sûreté, l'honneur, et les plus chers intérêts d'un pays, dépendent des chefs de l'armée. En vain serait-elle bien organisée si la tête est faible. Et pourquoi les hommes capables poursuivraient-ils jusqu'au bout la carrière des armes, si le *neo plus ultra* de la fortune y mène à une sorte d'indigence relative? Si j'ai particulièrement insisté sur la modicité du traitement de généraux de brigade, ce n'est pas que j'approuve la différence qui existe entre les appointements des généraux de division belge et des lieutenants généraux français ou prussiens. Je désire, et je crois indispensable qu'il y ait assimilation à cet égard entre la Belgique et ses voisins. Je ne demande rien que parité, ce n'est pas trop, et les économies qui laisseraient subsister l'inégal niveau ne paraîtraient toujours ployables.

Maintenant, messieurs, puisque je vous entretiens du moral de l'armée belge et de la nécessité d'y maintenir l'émulation par la perspective d'une fortune qui ne sera pas excessive quand elle atteindra, au maximum, le bien-être d'un maréchal de camp ou d'un lieutenant-général des armées françaises, je vous parlerai du moral pris dans son acception rigoureuse. Assurément, messieurs, je ne veux point me livrer à des investigations inquisitoriales semblables à celles qui furent récemment dirigées, dans cette chambre, contre les ministres d'état. Je ne veux point attribuer à des personnes, ou à des catégories de personnes, telles ou telles idées ou absences d'idées religieuses; mais puisque l'on nous a signalé, non sans apparence de fondement, les mauvais effets de certaines intolérances, sans doute exceptionnelles, j'ai le droit de dire dans cette enceinte, où nous votons chaque année le contingent de la milice, qu'il est contraire au devoir et à l'honneur d'un officier d'éloigner le soldat des sentiments qu'il a puisés dans sa famille et qu'il apporte au régiment. C'est bien assez que la patrie demande au père de famille les plus belles années de sa vie qu'il a élevées et qu'il passe sous les drapeaux, sans que le sacrifice coûte à l'un et à l'autre les fruits de l'éducation morale et religieuse que le premier a donné, que le second a reçu. Libre à chacun de régler sa conduite individuelle comme il l'entend, de croire pour lui-même qu'un uniforme et des épaulettes changent véritablement les rapports extérieurs de l'homme avec la divinité, que l'église appartient exclusivement à la blouse et au frac bourgeois; mais de semblables pensées n'autorisent point celui qui les a conçues à les inculquer aux jeunes gens dont l'état lui confie le commandement militaire. Qu'il les forme aux manœuvres et à la discipline, qu'il s'occupe de leur tenue et de leur santé, qu'il évite de leur donner l'exemple d'habitudes peu d'accord avec la civilisation progressive dans laquelle nous croyons marcher, il accomplira sa mission loyalement et personne ne s'enquerra de ses opinions intimes, ni de l'application privée qu'il jugera convenable d'en faire.

Je m'explique, messieurs, d'autant plus franchement sur des abus, que je ne considérerais jamais avec l'indifférence qu'éprouveraient à leur égard ceux qui ne songent qu'aux besoins matériels, je m'explique d'autant plus franchement, dis-je, que personne plus que moi ne prend à cœur les intérêts des bons et braves officiers de notre armée. Jamais on ne m'entendra demander le retard de leur promotion aux emplois vacants. Jamais je ne chercherai à les priver de subventions ou indemnités que le ministre de la guerre accorde sur des motifs équitables.

Oui, messieurs, le service militaire chez nous, doit être soigné, encouragé, plus particulièrement que dans tout autre pays. Sans lui, en effet, pas de Belgique. Une restauration de dynastie n'est ailleurs qu'une mutation plus ou moins fâcheuse de gouvernement, ici elle nous remettrait sous le joug d'une autre nation, dont les organes officiels ne cessent de nous traiter avec des formes pleines de mépris et de haïne.

Le 20 octobre dernier, un ministre parlant à la tribune de La Haye (le ministre des finances), ne qualifiait-il pas encore notre affranchissement de révolution aussi périlleuse dans son origine, aussi honteuse dans son dénouement, que précieuse dans ses conséquences?

Un membre des Etats-Généraux, M. Beelaerts, vers la même époque, s'exprimait en ces termes:

« Tout récemment encore, il n'aurait échappé à personne que je dis cours par lequel le prince qui a sa honte à ramasser dans la boue de Bruxelles la couronne de Belgique, a ouvert les soi-disant chambres belges, à partir du maintien de droits et d'institution. Cependant personne n'a appris, que nous sachions, que cette couronne, à ce qu'il paraît déjà vermoulu, ait été attaquée. Quels sont donc les droits et les institutions qu'il s'agit de conserver? Est-ce pour cela peut-être qu'on s'oppose encore à la reprise des négociations? Quoiqu'il en soit, on doit toujours s'attendre à une reprise d'hostilités, c'est pour cette raison que le soin de déterminer la force de l'armée doit rester au gouvernement.

Le ministre de l'intérieur ayant pris la parole après M. Beelaerts, insiste aussi sur le maintien d'une armée considérable. « La loi fondamentale, dit-il, ne prescrit le renvoi de la milice dans ses foyers qu'en temps de paix. Nous ne sommes pas en état de guerre, mais nous sommes beaucoup moins encore en état de paix. Lorsqu'il s'agit de rebelles, qui essent été réduits de nouveau à l'obéissance si des événements du dehors n'étaient pas venus mettre fin à cette glorieuse campagne de l'aguste commandant en chef de notre armée, de rebelles

Les qui persistent dans leur défection et veulent rester séparés de nous, le mot de paix ne peut recevoir aucune application. La convention de 1830 défend, il est vrai, la reprise des hostilités, et je ne crois point que le gouvernement actuel de la Belgique veuille y porter atteinte, mais l'expérience apprend que dans les Etats régis par les principes révolutionnaires, le maintien des traités ne dépend pas de la volonté du pouvoir, mais du caprice des révolutions.

Ce sont les dévoués sujets de la maison d'Orange qui tiennent un tel langage et cette maison qui, selon les idées de M. Beelaerts, aurait ramassé le stathoudat dans les boubiers néerlandais, en excluant son souverain, le roi d'Espagne, de tout pouvoir en Hollande, exerce aujourd'hui du pouvoir en Belgique, pour des prétentions et des actes qu'elle condamnerait hautement en révolutionnant les provinces belges, n'est pas comme la plupart des familles princières déchues errantes en pays lointains, sans puissance, sans armées à ses ordres, elle est à nos portes, maîtresse de forces militaires toujours prêtes à marcher au premier signal. En outre elle compte des partisans, à l'intérieur de notre pays; peu nombreux à la vérité, mais que nous laissons, au préjudice du gouvernement qui doit protéger notre indépendance, envahir le pouvoir dans certaines villes populeuses, où un sentiment dérisoire prêt à la constitution, établit des autorités hollandaises. Un pareil ensemble de libertés combinées contre nous-mêmes par je ne sais quelle malencontreuse confiance dans le hasard, avec le voisinage qui menace nos frontières que ni l'art ni la nature ne protègent, exige certainement la tutelle d'une armée compacte, bien commandée, toujours en mesure de parer aux événements imprévus. Soyons assez mal avisés pour maintenir d'imprudentes réductions sur son effectif, pour perpétuer de mesquines retenues sur les traitements nécessaires des chefs actuellement placés dans une position inférieure à la dignité du commandement, qui exige des frais notables nécessaires à son service, et le peuple belge soldera durement tôt ou tard ces ruineuses économies.

La Belgique ajoute annuellement à ses recettes quatre millions, c'est-à-dire, que la part contributive de chacun y soit augmentée d'un vingtième, en payant beaucoup moins que ses voisins, elle cessera de résister constamment sur ses moyens de défense. En payant assez et librement, elle cessera de s'exposer à payer par force et honteusement beaucoup trop.

C'est ainsi, messieurs, que nous conserverons, autant que possible, le gouvernement à bon marché, et que nous assurerons les droits et les intérêts de nos commettants.

Bruxelles, 28 février (trois heures.) La tenue de la bourse a été la contre partie de celle d'hier. Dès l'ouverture il y avait abondance de papier en Ardois à 24, 2 p. c. plus bas que la veille, on a offert à 23 3/4, peu de preneurs. Enfin, le cours est resté après la cote à 23 7/8 argent 24 papier. La baisse de Paris est regardée comme devant avoir une suite fâcheuse pour la spéculation. Sociétés Générale, émission de Paris (500 papier; Actions Réunies 101 7/8).

AVIS.
La chambre syndicale des agents de change de la ville de Bruxelles, a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1er mars prochain les actions de la Banque de Belgique, ainsi que les Actions Réunies seront cotées avec bénéfice (101 7/8).
Bruxelles, 27 février 1837.

Signé, P. J. DEWON, DE POTTER HERMANS, PRESIDENT, secrétaire.
Londres, 15 février (quatre heures) — Consolidés 90 (18 90; hollandais 2 (12 p. c. 53; brigas 102 1/2; espagnoles dette active 26 5/8; passifs 7 5/8; différés 44 3/4; portugais 5 p. c. 30 1/4, 3 p. c. 32.

LIÈGE, LE 1er MARS.

Les débats de la chambre belge ont aujourd'hui un grand intérêt. M. le général Goblet a présenté un tableau complet de notre situation militaire depuis 1830. Nous engageons vivement tous les partisans de la nationalité belge, à peser minutieusement les paroles de l'ancien ministre des affaires étrangères. Il a fait remarquer avec raison, que la diplomatie qui ne peut s'appuyer sur la force des bayonnettes, restera toujours impuissante; que la convention du 21 mai n'avait été obtenue qu'au moment où la Belgique avait le plus d'hommes sous les armes. Nous engageons aussi les lecteurs à lire avec attention le discours de M. le colonel de Paydt.

Les nouvelles d'Espagne portent que les carlistes ont repris l'offensive. (V. nouvelles étrangères.)

L'inspection dans l'affaire des faux billets de la Banque Liégeoise, se continue avec activité. Hier a dû avoir lieu la visite des forces d'aisance dans la maison des frères Fabronius. Cette visite a pour objet la recherche des épreuves qui pourraient avoir été faites desdits faux billets.
Les prévenus sont toujours au secret.

Nous avons déjà annoncé que deux terrains étaient offerts à l'administration communale de notre ville, pour l'établissement d'un jardin botanique; l'un situé au Beau Mur, commune de Grivegnée; l'autre sur Avroy, près de Ste Véronique. Le conseil, doit s'occuper d'ici à quelques jours de cette affaire. Nous croyons devoir rappeler encore succinctement les raisons qui doivent faire donner la préférence au terrain d'Avroy.

Une première considération se présente, c'est qu'il serait sans aucun doute fort imprudent de placer un jardin botanique dans le rayon d'une forteresse.

Il faut songer à l'avenir, si un jour la guerre venait à éclater et que notre pays en fut le théâtre, le jardin serait détruit à coup sûr avec toutes les précieuses richesses qu'il renfermerait. Cette seule observation suffirait, nous semble-t-il, pour décider la question de l'emplacement du jardin dont il s'agit; mais il en est d'autres encore: ainsi, par exemple, il faudrait se soumettre au péage du nouveau pont pour arriver au Beau-Mur. On prétend de plus que cette localité n'est point toujours à l'abri des inondations; il faut songer qu'elle se trouve placée en dehors de la commune. Enfin il est un dernier argument tout-à-fait décisif. C'est, nous assure-t-on, que le terrain d'Avroy est d'une qualité supérieure, et qu'on l'offre cependant à meilleur marché que celui du Beau-Mur.

Ces diverses considérations, nous en sommes certains, seront développées au conseil, qui en examinera mûrement la valeur.

Aujourd'hui, il arrivera, à 27 miliciens dans notre ville pour être incorporés au bataillon de sapeurs mineurs. Le 5, il nous arrivera encore 481 miliciens pour le dépôt du 11^e régiment de ligne. Ils seront logés chez l'habitant. Ces militaires pourront reprendre leurs armes, et leurs effets, et ils rejoindront immédiatement leurs corps.

— L'Observateur de ce jour ne nous est point parvenu aujourd'hui nous n'avons reçu que celui d'hier.

Aujourd'hui au conseil communal, on doit s'occuper de la question relative à l'acquisition de la salle de spectacle.

On lit dans un journal de Bruxelles: Hier matin, vers 5 heures, la police, accompagnée de 20 gardes de sûreté, de gardes de ville et d'un piquet de gendarmerie, s'est transportée dans la 6^e section, près de la porte de Schaarbeck.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, 24 février: Une députation, composée de MM. Vangulpen, Emandts, bourgmestre, et Kuetgens Nelissins, est partie pour Berlin, dans l'espoir d'obtenir quelques changements à la décision du roi, relative au chemin de fer de Cologne à Aix; mais l'opinion générale est qu'il ne sera accordé aucune modification.

On lit dans une feuille de Bruxelles: La société des chasses s'était rendue, samedi, chassée de Lorraine, au-dessus de Boistfort, pour faire une partie de chasse à laquelle étaient venus assister grand nombre d'amateurs, et plusieurs dames. Mais le temps a singulièrement contrarié cette partie de plaisir. La pluie abondante qui tombait ne permettait pas aux chiens de suivre la piste du gibier.

CONSEIL COMMUNAL. — DISCUSSION DU BUDGET.

Séance du 28 février. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Chefnex indisposé, Hanquet, Clouet et Tombeur.

M. le président donne communication de la correspondance: 1^o Le sieur Clouet, docteur en médecine, demande d'être nommé à la place de proposé chargé de constater les décès du quartier de l'Ouest.

On renvoie à l'examen de la commission des travaux publics une proposition par laquelle M. Lion demande que la ville sollicite du gouvernement une part dans les 6,000,000 alloués pour les grandes communications dans le royaume.

On continue la discussion du budget. Les art. 129 inclus 144 sont adoptés. Nous les ferons connaître. Art. 145. Entretien des pavés 18500 frs. M. Lambinon propose de majorer cet article et de le porter à 22,000 frs., vu le mauvais état de la petite voirie et l'impossibilité de la réparer convenablement avec le crédit alloué au projet du budget.

Cette augmentation est adoptée à l'unanimité. Les art. 146 inclus 154 sont adoptés.

§ III. Instruction publique.

M. le bourgmestre a la parole, après avoir cédé la présidence à M. Piercot.

Il propose d'établir deux écoles du soir pour le sexe féminin dépassant l'âge de 7 ans. L'une se trouverait dans le quartier de l'Est, et l'autre dans le point le plus central des trois autres quartiers.

M. Lion présente des considérations sur l'ensemble de toutes les parties de l'enseignement; il signale des abus existant au collège; le trop grand nombre de jours de congé; le peu de surveillance exercée sur les élèves, et recommande la prompt nomination d'une commission chargée de la surveillance de cet établissement d'instruction.

Le conseil décide que la commission sera nommée à huit clos à la séance de demain.

Selon M. Forgeur, les études sont trop générales, et pour être fortes elles devraient être spécialisées; il se réserve de développer cette observation lorsque le programme des études sera soumis à l'approbation du conseil.

Art. 154. Collège communal, traitement des professeurs, savoir: un professeur de rhétorique, fr. 3000. — Un régent de 2^{me} classe, 2200. — Un idem de 3^{me} classe, 2050. — Un idem de 4^{me} classe, 1800. — Une idem de 5^{me} classe, 1500. — Une idem de rhétorique française et d'économie politique, 2220. — Un idem d'histoire et de géographie, 2050. — Un idem de 2^{me} et 4^{me} française, 600. — Un idem de 3^{me} française et d'arithmétique, 600. — Un idem de langue allemande, 2050. — Un idem de langue anglaise, 600. — Un professeur de mathématiques, 2330. — Un idem d'algèbre, physique et chimie, 2050. — Un idem de dessin, 4400. — Un idem ecclésiastique, 1272. — Un maître d'études surveillant des classes, 800. — Chauffage et nettoyage des classes, 500. — Portier, 200. — Total: 27 247 frs.

On admet la majoration de 300 fr. pour M. Demartey et F. Lisse, professeurs de langue française et d'arithmétique.

On accorde un traitement de 600 fr., sans minervale, à M. Till, professeur de langue anglaise.

Le traitement de M. Boset, professeur d'algèbre, physique et chimie, est augmenté de 570 frs., pour qu'il se trouve en rapport avec celui des autres professeurs égaux en rang.

Quant au traitement de l'ecclésiastique chargé de l'enseignement au collège, il figure au budget sans que la place soit remplie.

M. Forgeur attribue cette lacune au mauvais vouloir de M. l'évêque de Liège. Toutefois d'après des observations de plusieurs membres, MM. Bellefroid et Fleussu entendent, il y a incertitude sur le point de savoir si la faute doit en être attribuée au chef du diocèse ou aux élèves qui par leur peu de respect envers le professeur ecclésiastique l'aurait dégoûté et par suite éloigné tous les autres.

Le collège des bourgmestre et échevins donnera demain des explications à cet égard.

Art. 155. Prix aux élèves du collège, 800 frs.

Le crédit est majoré de 200 frs.

M. Bellefroid signale le mauvais choix des livres donnés en prix. — Le collège des bourgmestre et échevins surveillera cet achat.

Les art. 156 inclus 158 sont adoptés.

Art. 159. Académie de dessin, peinture, etc. Traitement des professeurs, savoir:

Un directeur, 5,000 fr. — Deux professeurs de principes à 1,500, 3,000. — Un professeur de sculpture, 2,500. — Un professeur de ciselure, 2,000. — Un professeur d'architecture, Total 12 500 fr.

En attendant l'ouverture de cette académie, on couvrira à l'aide des crédits détaillés les dépenses que nécessite l'académie actuelle de dessin.

Le traitement du professeur d'architecture est compris dans celui alloué à l'architecte en chef. Le rapport contient les explications sur l'organisation de ce service.

On met aux voix la question de savoir si le traitement du professeur de ciselure sera porté à 2500 frs.

M. Lion appuie cette majoration de 500 francs sur l'importance de ce cours, qui exige en outre, pour être bien donné, la connaissance de la sculpture.

L'affirmative est décidée à l'unanimité.

Art. 160. Loyer du local de l'académie, 1152 fr. 35.

Art. 161. Traitement du portier, éclairage, chauffage et modèles, 550 fr.

M. Jammé demande de reporter au budget de 1837 des allocations qui figurent à celui de 1836, 3,000 fr. pour mobilier et 10,000 pour achat de modèles, la dépense pouvant n'avoir lieu que dans les six derniers mois de l'année 1837, après la clôture de l'exercice de 1836.

Sur quelques observations de M. Forgeur, M. le bourgmestre renvoie à sa proposition la dépense pouvant avoir lieu avant le terme prochain.

Art. 162. Prix aux élèves de l'académie, 600 fr.

Art. 163. Ecole industrielle, traitement de trois professeurs, 3600 fr.

M. Lefebvre demande une augmentation de 300 fr. pour chacun de ces trois professeurs, qui jusqu'à aujourd'hui ont obtenu 1200 fr.

MM. Delexhy et Despa combattent cette majoration.

M. Jammé informe le conseil que la commission de cette école n'est pas favorable à l'augmentation d'appointement des professeurs, tout en reconnaissant le zèle qu'ils apportent à remplir leurs fonctions.

M. Lion appuie M. Lefebvre, en se fondant sur les études préparatoires des professeurs et sur le zèle qu'ils mettent à instruire leurs élèves dans la pratique, ce qui les met dans l'obligation de visiter souvent les ateliers de divers industriels.

M. Forgeur appuie la majoration par le motif que le nombre d'heures de leçons est considérablement augmenté et que la dépense pour se procurer les ouvrages nécessaires, devient chaque jour plus élevée.

On met aux voix la question de savoir si leur traitement sera porté à 4,500 frs.

Oui par tous les membres présents moins quatre: ces derniers sont MM. Billy, Delexhy, Despa et Galand.

Les articles 164 inclus 169 sont adoptés.

M. Jammé appuie la majoration de 200 frs. pour chacun des quatre instituteurs sur le plus grand nombre d'heures de leçons et sur les nécessités de l'existence.

Art. 170. Ecoles primaires, traitement de quatre sous-maitres, 1,072 francs.

M. Jammé appuie la majoration de 770 frs. pour chacun d'eux par les mêmes motifs que ceux qui sont énoncés à l'article précédent.

Art. 171. Ecoles primaires, traitement de quatre premiers secondsans, 6,800 francs.

Pour stimuler le zèle des secondsans, on a établi deux classes parmi eux.

Art. 172. Ecoles primaires, traitement de dix secondsans à 400 frs. 4,000 francs.

M. Jammé demande un secondant ou plus pour l'école du Nord. — Renvoyé à la commission d'instruction publique.

Les art. 173 inclus 190 sont adoptés.

L'art. 201 relatif au subside pour la salle de spectacle est ajourné.

Art. 202. Subside à l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique 800 frs.

« Les travaux historiques sur notre pays auxquels s'applique spécialement cette société ont engagé le conseil à augmenter ce subside de 400 frs.

On réduit de 400 frs. le subside pour l'association relative à la littérature en Belgique, en se fondant sur sa prospérité.

On a d'abord allégué que cette association n'avait pas adressé de demande d'augmentation.

Art. 203. Subside à l'école vétérinaire 3000 frs. Adopté.

Le conseil donne un avis favorable sur une demande d'aliénation de pièces de terre de la fabrique de l'église Ste. Foi.

FRANCE. — PARIS, 27 FÉVRIER.

Nous sommes autorisés à démentir la nouvelle que donne le *Messenger* du départ et du remplacement du ministre de Hollande à Paris.

On dit que samedi, sur les révélations faites par Meunier, un soldat du 16^e léger, dont le dépôt réside actuellement à Versailles, a été arrêté, et le juge d'instruction du tribunal a de suite procédé à son interrogatoire. Si l'on en croit les bruits de palais, il aurait avoué que son intention était d'assassiner le roi Louis-Philippe, et que c'était pour en trouver plus facilement l'occasion qu'il se serait enrôlé dans un régiment maintenant en garnison à Paris. Soivant une version, il ne se serait engagé que depuis l'attentat de Meunier, et pour se soustraire plus facilement aux recherches de la police.

Un journal dément formellement la nouvelle donnée par une feuille judiciaire de l'arrestation de M. Caines, ingénieur, qui a déposé dans l'affaire de Fieschi.

Le colonel Vaudrey vient d'être mis à la retraite; il est admis à faire valoir ses droits à la pension.

Le *Journal des Débats* et la *Gazette de France* doivent agrandir leur format et s'en donner un à l'instar des journaux anglais; en même temps ils baissent le prix de leurs annonces à un franc au lieu de un fr. 50 c.

Le *Courrier Français*, le *Constitutionnel*, le *Temps* et généralement tous les autres journaux à 80 francs, baissent le prix de leurs annonces sans agrandir leur format.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a fait publier la dépêche télégraphique suivante, reçue de Bayonne:

« 25 février 1837, 5 heures et demie du soir.

« L'infant don Sébastien, à la tête de neuf bataillons, un escadron et quatre canons, est parti de Durango le 21, se dirigeant sur St-Sébastien: douze bataillons sont restés devant Bilbao.

« Le général Saarsfield était le 23 à Pampelune, avec 12,000 hommes. Il avait été rejoint la veille par trois bataillons de la division d'Aix.

Ces nouvelles n'ont pas leur intérêt à celles que nous apporte ce matin la *Sentinelle* publiée le 23 à Bayonne:

« On écrit de Pampelune, le 20 février: Hier, à onze heures, la légion d'Alger a été réunie près de Villava, et les hommes des compagnies formant les bataillons de la 2^e brigade ont été versés dans les compagnies correspondantes des bataillons formant la 1^{re}. Cette opération a été décidée par le brigadier Conrad vu la faiblesse numérique des bataillons.

« Immédiatement après l'organisation des trois nouveaux bataillons, toute la légion, infanterie et cavalerie, a été passée en revue par M. Valle, procurador et représentant extraordinaire des cortès aux corps d'opération de Navarre. Les officiers ont été appelés au centre du carré formé par les troupes, et, dans une courte allocution faite en présence du député Valle, le brigadier Conrad les a remerciés de la manière dont ils l'ont secondé jusqu'à aujourd'hui; il leur a annoncé que sous peu de jour la légion devait faire partie d'une expédition sérieuse contre l'ennemi; il les a exhortés à recommander à leurs subordonnés l'observation d'une stricte et sévère discipline pendant la durée de cette campagne. La division à ensuite défilé devant le commissaire du gouvernement, et chaque corps est parti pour les cantonnements qui lui ont été désignés.

« S'il faut en croire des sous-officiers qui se sont retirés de la légion avec leur congé, elle est réduite à moins de 2,500 hommes par la mort, la désertion et les congés. Elle était de 7,000 hommes au moment de son débarquement dans la Péninsule.

« Le vice-roi de Navarre, général Saarsfield, par son ordre

du jour en date du 17, ordonne aux différents corps sous ses ordres de se tenir prêts à se mettre en marche.

« Plusieurs bataillons des garnisons voisines de Pampelune sont arrivés dans cette place. Le corps d'opération sera fort, assure-t-on, de 8 à 9,000 hommes. Il est arrivé ces jours-ci à Pampelune plusieurs courriers et aides-de-camp des généraux Espartero et Evans. Le mouvement sera général et combiné.

Bulletin de la bourse de Paris du 26 février. — La dépêche télégraphique annonçant que les carlistes venaient de laisser 12 bataillons devant Bilbao, a porté de nouveau l'effroi parmi les détenteurs de fonds espagnols; aussi, à l'ouverture de la bourse, l'actif a-t-il été de suite très offert, et le cours de 25 3/4 a été presque immédiatement coté; cette panique un peu exagérée s'est cependant ralentie, et l'actif est remonté à 26.

Les portugais ont aussi été affectés par le cours de l'actif, le 3 p. c. portugais a été coté 31 3/4. Les actions du chemin de fer de Paris à St. Germain n'ont pas conservé aujourd'hui la marche ascendante qu'elles avaient depuis quelques jours; la réaction qui s'est opérée sur toutes les valeurs, a également affecté cette valeur; ouverte à 645, il n'y a pas eu de demandes, et le cours est descendu à 635, où il est resté; ce qui établit une différence de 25 francs sur le plus haut cours coté samedi. Quelques réalisations de bénéfices auront suffi pour amener ce résultat.

ALLEMAGNE. — OFFENBOURG, 16 FÉVRIER.

Une exécution à mort, par le glaive, vient d'avoir lieu en cette ville, sur la personne du nommé Joseph Becher, condamné pour vol et assassinat. Une circonstance particulière de cette exécution, c'est que le condamné avait la figure couverte d'un masque au moment où il reçut le coup mortel.

HOLLANDE.

Dans la nuit du 23 au 24, il y a eu à Rotterdam une crue d'eau extraordinaire. Dans une partie de la ville (*de Buitenstad*), la hauteur de la marée égalant celle de 1775, elle n'était qu'à 6 ou 7 pouces au-dessous de celle de 1825, la plus haute marée connue. Dans ce quartier toutes les caves et les habitations ont été remplies d'eau et beaucoup de magasins ont été plus ou moins endommagés. La violence du vent a renversé quelques cheminées et la partie supérieure d'une maison.

A Dordrecht cette marée extraordinaire s'est aussi fait sentir et l'ouragan y a également endommagé des maisons, des moulins et d'autres bâtiments.

Le 24 on a enterré à Rotterdam ce qui restait des cadavres des trois victimes qui ont péri dans le dernier incendie. On assure que la mort de ces trois malheureuses femmes doit être surtout attribué à une pudeur mal entendue.

La servante avait 25 ans, et il y en avait 12 qu'elle servait chez le sieur Cohen Mug, le locataire de la principale maison incendiée. Elle était fiancée et devait se marier mercredi dernier. Son futur était arrivé à Rotterdam la veille de l'incendie.

On lit ce qui suit dans un journal prussien, le *Han-dels Organ*, sous la date du 23 février:

D'après des lettres du commerce de Rotterdam, on s'occupe sérieusement en Hollande de nouer des négociations ayant pour but non pas précisément d'amener une accession à l'union douanière allemande, mais de conclure avec les états qui forment cette union, un traité de commerce basé sur la réciprocité, et qui offrirait des avantages égaux aux parties contractantes. De notre côté on prêterait la main à ce projet avec d'autant plus d'empressement que ce serait un pas de plus de fait dans la voie où l'on s'est déjà engagé.

STATISTIQUE.

CONSOMMATION DE LA VILLE DE LIEGE PENDANT L'ANNÉE 1836.

Table with 2 columns: Quantity and Unit. Items include: 1427 boeufs, 3073 vaches, 2908 veaux, 315 taureaux, 1238 genisses, 15473 moutons, 421 agneaux, 7098 pores, 37 cochons de lait, 320270 kil. viande dépecée, 694 kil. viande en pâté, 951413 kilogr. de beurre, 198215 kil. fromage indigène, 12353 kilo. fromage étranger, 422 kilog. sauglier, 1680 kilog. chevreuil, 3891 lièvres, 2702 gibiers à plumes, 167436 grives, 71702 pigeons, 7293 dindons, 89356 coqs et poules, 354 oies, 2577 canards et sarcelles, 6673000 œufs, 168 kilog. truffe.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 28 FÉVRIER.

Nassances: 1 garçon, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 5 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir: G. Romy, âgé de 87 ans, cultivateur, faubourg Viregnis, époux de M. Clémment — J. B. Bachelet, 76 ans, cordonnier, rue Pierreuse, veuf en 2^e noce, de M. Murset. — M. F. S. Delamotte, âgé de 67 ans, rue Béguinage St. Christophe. — C. Ansay, âgé de 61 ans, sans profession, rue derrière St. Thomas. — A. C. J. Pirson, âgé de 45 ans, sans profession, rue Bois-Château. — J. J. Wilmotte, âgé de 30 ans, sans profession, rue du Pont, épouse de J. J. Lambrecht.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi 2 mars 1837, la PRISON D'EDIMBOURG, opéra comique en trois actes. — Intermède musical, par MM. Singlé, violoniste, et Franck, clarinette. — Le MARIAGE DE RAISON, vaudeville, Mlle. Amélie Derbert débutera par le rôle de Suzette.

Très incessamment, la 3^e représentation de la JUIVE.

Incessamment, au bénéfice de Mme. St. Ange, la dernière représentation des 2^{me} et 3^{me} actes de ROBERT LE DIABLE; le 2^{me} acte du TRE AUX CLERCS; le GAMBIN DE PARIS et le 5^{me} acte de GUSTAVE.

Le vice-roi de Navarre, général Saarsfield, par son ordre

ANNONCES.

LE SIEUR PAPILLON

A l'honneur de faire part aux PERSONNES qui l'honorent ordinairement de leur protection, qu'il donnera sou

BAL

LE DIMANCHE 5 MARS, AU PAVILLON ANGLAIS,

Au lieu de le donner après Pâques, comme il en avait l'habitude. Le BAL commencera à 6 1/4 heures.

CORDAGES D'ALOEES

LE MAGASIN

SITUÉ PLACE DE L'UNIVERSITÉ,

N° 263, A LIÈGE, Vient d'être RÉASSORTI D'UNE FORTE PARTIE DES CORDAGES nécessaires aux entrepreneurs, maîtres maçons, pour le halage, l'extraction des mines et minières, etc. etc. 294

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI INDÉPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse, n° 330. 380

A VENDRE

L'HOTEL DE LA PAIX,

PRÉCÉDEMMENT NOMMÉ,

LE CANAL DE LOUVAIN,

SIS RUE DERRIÈRE LE PALAIS, N. 410, A LIÈGE,

ET

QUATRE AUTRES MAISONS ADJACENTES.

Mardi 4 Avril 1837, à 10 heures du matin, le notaire PARMENTIER, expose en adjudication publique aux enchères, en son étude, Place du Théâtre Royal à Liège, les propriétés ci-après :

1er. lot.

Le DIT HOTEL, avec salons, cuisines, 30 chambres, greniers, cour, remises et écuries, caves, 3 pompes, citernes, etc.

Le tout occupé présentement par M. Palmers. Cet ancien établissement, très achalandé, est avantageusement connu et convient, soit à une auberge, soit à tout autre commerce ou à une fabrique.

UNE MAISON, n° 409, annexée au même hôtel, avec 3 grandes chambres et ayant son entrée, rue Pied de Vache.

2me. lot.

UNE MAISON, n° 408, située en la dite rue Pied de Vache, occupée par le sieur Toby, ayant 3 étages, cour, pompe, cave et citerne.

3me. lot

UNE MAISON, n° 411, sise rue derrière le Palais, composée de 7 pièces, avec grenier, cour, cave, pompe et citerne.

4me. lot.

UNE AUTRE MAISON, n° 412, sise en la même rue derrière le Palais et joignant à la précédente. Elle consiste en 8 pièces, 2 grands greniers, avec cour, pompe citerne et 2 caves.

Ces différents immeubles se trouveront dans l'emplacement le plus avantageux, par la percée à établir, en face du dit hôtel, pour communiquer directement avec la place St-Lambert.

S'adresser au notaire PARMENTIER pour prendre communication des titres de propriété et des conditions de l'adjudication. 370

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères en son étude, rue Féronstée, le LUNDI, 6 mars prochain, à 10 heures, UNE BONNE MAISON SITUÉE EN POTIÈRE, n. 761, à portée de la Meuse et à côté du marché aux fruits. 270

VENTE D'IMMEUBLES.

LE MARDI 7 mars 1837, à 9 heures du matin, au domicile de M. FESTAETS, à Oreye, le notaire JAMOULLE procédera aux enchères publiques à la vente.

D'UN CORPS DE FERME,

SITUÉ DANS LA COMMUNE DE GRANDVILLE,

Avec prairies, jardin et terres labourables situées sur les territoires de Grandville, Oreye et Heers, le tout d'une superficie d'environ 16 hectares divisés en 33 lots, exploités par les sieurs Marquet, Malchaire et Brunioul, par bail qui expirera au 15 Mars 1838.

Il sera donné toute facilité pour le paiement du prix et ces biens seront vendus libres de charges et d'hypothèques. S'adresser audit notaire pour obtenir tous renseignements. 209

MINERAI DE FER.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LOUVEIGNÉ, informe le public que, le jeudi 16 Mars prochain à 9 heures du matin à la maison commune, elle exposera en LOCATION publique en plusieurs lots,

LE DROIT D'EXTRAIRE

LES MINERAIS DE FER,

qui se trouvent dans les terrains appartenant à cette commune.

Suivant le cahier des charges dont on peut prendre connaissance au secrétariat de la dite commune. 371

A VENDRE EN HAUSSE PUBLIQUE.



LUNDI 6 Mars 1837, à 11 heures du matin, sur la place du grand Marché, à Liège,

UN BON CHEVAL HONGRE,

DE RACE ARDENNAISE, AGÉ DE 6 ANS,

Propre à la selle et au tilbury.

S'adresser pour le voir à la maison mortuaire de feu le docteur SCHMERLING, quai d'Avroy, à Liège. ARGENT COMPTANT. 381

MARDI 7 de ce mois, à deux heures de relevée, on vendra, AU PLUS OFFRANT, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège,

SEPT PIÈCES DE DRAPS

DE DIFFÉRENTES QUALITÉS,

ARGENT COMPTANT. 378

VENTE A L'ENCHÈRE

D'UN BEAU TERRAIN,

PROPRE A Y BÂTIR,

DE LA CONTENANCE DE 393 MÈTRES CARRÉS,

Situé à proximité du second pont de la Boverie et longeant la nouvelle route joignant au chemin nommé Latour. Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M. BERTRAND, notaire, LE 3 MARS à 10 heures. 310

LE JEUDI, deux mars 1837, à deux heures après-midi, le notaire PAQUE vendra publiquement, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE PIERREUSE, N° 370,

Avec cour et bâtiment derrière. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 348

REVENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LE HUIT MARS courant, à deux heures de relevée, les enfants WÉGIMONT feront réexposer

EN ADJUDICATION PUBLIQUE ET DÉFINITIVE,

EN L'ÉTUDE DE M^e VARLET, NOTAIRE A BEYNE,

LEUR PROPRIÉTÉ.

Consistent en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, vergers, terres et prés formant un seul gazon d'une contenance de trois hectares 25 ares, sise en lieu dit Bois-Jean-Le-Mennier, commune de Fléron, sur la mise à prix de 7,980 fr. y compris le montant de la surenchère. S'adresser audit notaire. 379

VENTE

D'UNE BELLE ET BONNE RENTE.

VENDREDI 3 MARS 1837, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liège,

UNE RENTE ANNUELLE ET PERPÉTUELLE

de 729 FRANCS 34 CENTIMES, ou 600 FLORINS BRABANT LIÈGE, au capital de 24,311 francs 49 centimes, ou 20,000 fls. Brabant Liège, due par les enfans de feu M. Pasquet, sur l'Hôtel des Messageries, Place Verte, à Liège, et par M. le comte Oscar de Marchant-d'Ansembourg, sur le château de Neubourg et les biens en dépendant, situés dans la commune de Galoppé. S'adresser audit notaire MOXHON. 347

RACAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordé à DE LANGRENIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de maladies d'estomach et des intestins, et rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Ülens, à St. Troad, où l'on trouve le STROP et PATE de NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus invétérées, Ferdinand Froidbise, rue-Pont d'Or, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liège. 670

VILLE DE LIÈGE. — VENTE DE TERRAIN.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera le lundi 6 mars prochain, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à la vente, par adjudication publique des terrains dont la désignation suit :

1^o Petite parcelle provenant du restant de l'emplacement de la maison Delarge, aux abords du Pont des Arches.

2^o Le terrain de la ruelle des Patients, situé à St-Gilles, et dont la vente aura lieu en six lots.

Les cahiers des charges et les plans sont déposés au secrétariat de la commune, où l'on peut en prendre connaissance.

A l'Hôtel de Ville, le 20 février 1837.

Le président, Louis Jamme.

Par le collège, le secrétaire, Demany.

BOURSES.

PARIS, LE 27 FÉVRIER.

Cinq pour cent, . . .	109 60	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent, . . .	79 60	• Dt. pas. s. int.	7 00
Act. de la B. de Fr.	2425 00	Belgic. Empr. 1832	000 00
Napl. Cert. Falc. . .	98 75	Banque de Belg. . .	1455 00
Esp. Ardoin 1834.	25 71/2		

LONDRES, LE 25 FÉVRIER.

3 ^o consolidés . . .	90 0/0	Espagne. Cortès. . .	26 1/2
Bel. em. 1832 C.D.	000 0/0	Différées.	11 1/2
Holl. Dette active.	52 1/8	Passives.	7 3/8
Portugais, 5 p. c. .	49 1/4	Russie.	000 0/0
Id. . . 3 p. c. . . .	32 0/0	Bésil. Empr. 1834.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 27 FÉVRIER.

Holl. Dette active.	100 5/8	Inscr. au gr. livre.	65 5/8
Dito 2 1/2.	52 15/16	Certif. à Amst. . .	95 0/0
Différée.	00 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	116 3/4
Billet de change.	22 1/4	Lots de Rd. 50 f.	111 3/4
Syndic. d'amort. . .	93 1/2	Espagne. E. Ard.	25 13/16
• 3 1/2.	76 1/2	Dito grd.	24 13/16
Soc. de comm. P.-B.	185 5/8	Dette différ. anc.	0 0/0
• nouvelle.	46 1/0	• nouv.	00 0/0
Russie, H. et Cr. 5	103 3/8	• passive.	7 1/4
• 1829, 5	103 3/8	Autriche. Métal. 5.	00 0/0

ANVERS, LE 28 FÉVRIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	P. NAPLES. Cert. Falc.	92 1/4
• Det. différ.	44 0/0	A. ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp. de 48 mill. . .	400 3/8	• à An. 1834.	101 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métalli.	103 3/4		

CHANGES.

Lots de fl. 100. . .	000	Amst., c. jours. . .	pair
• de fl. 250. . . .	428 0/0	A Rotterdam. Idem . .	pair
• de fl. 500. . . .	677	A Paris. Idem	118 1/2
Polos. Lots fl. 300.	116 1/2	• 2 mois	314 p. c. p.
• fl. 500.	438 1/2	P Lond. pr Estr. c. j.	4 1/4
BÉSIL. E. à L. 1831	85 1/2	• 2 mois	39 1/8
ESPAG. Emp. 1834.	24 7/8	Ham. pr 40 HB. c. j.	35 3/8
D. dif. 1834. . . .	0 0/0	• 2 mois	35 3/16
Dit. p. 1834. . . .	0 0/0	Bruxelles et Gand.	4 1/4 p. c. p.
Dette différ. . . .	8 5/8		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 28 FÉVRIER 1837.

Notre bourse a été très faible aujourd'hui en fonds d'Espagne. Anvers ouvert 25 24 7/8 3/4 5/8 1/2 3/8 1/4 1/8 et reste 24 1/4 argent au comptant.

Primes au 12/13 mars 25 p. c. dont 1/2 A.

Il y a eu beaucoup de vendeurs sur Ardoin.

BRUXELLES, LE 28 FÉVRIER.

COURS.		ACTIONS.	
Emp. Rotsch. . . .	100 3/4	P Act. Société Gén.	733 0/0
Fin cour.	100 3/4	P Act. de la S. de C.	134 1/2
Pr. 1 m. d. t.	000 0/0	P Act. la B. de B.	140 1/2
• 1836, 4 1/2. . . .	92 7/8	P Act. C. Sam. et O.	106 0/0
• Fin cour.	93 0/0	P Act. des Hauts-F.	155 0/0
• pr. 1 m. d. t.	00 0/0	P Act. Charb. Flenu.	130 0/0
Dette activ. 2 1/2.	52 1/2	P Act. Banq. fonce.	110 0/0
E. de la ville 1832	99 1/4	P Act. Ch. H. et W.	99 1/2
Dette active holl.	52 5/8	P Act. Ch. Sclessin.	000 0/0
Rente domaniale.	97 0/0	P Act. Entr. Indust.	124 0/0
BÉSIL 1833.	85 1/4	P Act. Ch. Lev du F.	106 1/2
AUTRICHE. Métall	103 3/4	P Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
ROME. 1832.	101 0/0	P Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet	00 0/0	P Act. Che. de fer. .	00 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	P Act. S. de Venues	000 0/0
PORT. Dona Maria	00 0/0	P Act. bat. à V. Anv.	000 0/0
ESPAG. Ard. 1833.	23 7/8	P Act. S. St. Léona.	000 0/0
• Fin cour.	00 0/0	P Act. S. Chatelin.	145 0/0
• gros. pièces	00 0/0	P Act. S. Verrieres.	00 0/0
• pr. 1 m. d. t.	26 0/0	P Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0
• différée 1834.	00 0/0	P Act. S. Raffinerie.	120 0/0
• anc.	0 0/0	P Act. Verr. Charl.	000 0/0
• dette passive.	00 0/0	P Act. Expl. l'Espér.	115 0/0
		P Act. des Brasseries	000 0/0
		P Act. Librairie H.	000 0/0
		P Act. Typogr. W.	00 0/0
		P Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		P Act. Fabr. de fer	109 0/0
		P Act. Mutual. ind	000 0/0
		P Act. C. de Bruges	000 0/0
		P Act. H. F. Monc.	000 0/0

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 FÉVRIER

Le koff belge Barbara Catharina, v. de Rotterdam, ch. de café, coton, fer et cacao.

PLACE D'ANVERS, LE 28 FÉVRIER.

Café. — Les transactions suivantes ont été citées aujourd'hui : (100 kil.) St. Dominge ord. à 29 c.; 100 dito Batavia à 34 c. Sucre brut. — Deux ventes ont eu lieu aujourd'hui, savoir : 50 caisses Havane blond à f. 47 pavillon étr.; 450 id. id. à prix divers. Sucre raffiné. — Environ 10,000 kil. pains en papiers et 3,000 kil. Candi ont trouvé preneur pour l'exportation.